

*MAIRIE*  
*SAINT-QUENTIN-DE-CHALAIS*

---

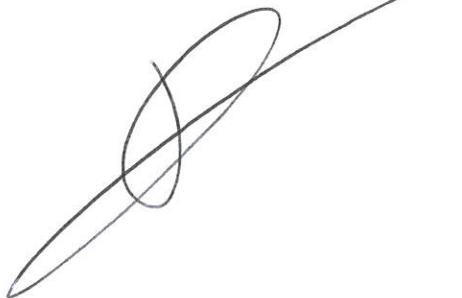
St-Quentin,  
Le 30 mars 2021

Le Conseil Municipal par délibération en date du 03 mars 2021 à acter l'aliénation du chemin rural de « La Rivaille » en totalité, au bénéfice de Mr et Me JAVELAUD Bernard.

En tant que propriétaires jouxtant ce chemin, nous soussignés Alexandre DOUSSAINT et Sébastien BOULLIN, ne nous opposons pas à l'aliénation de ce chemin dans sa totalité.

Une sortie permettant à la parcelle Section A N° 513 sera aménagée par la pose d'une buse sur « La Rivaille » prise en charge par la Commune.

Alexandre DOUSSAINT



Sébastien BOULLIN

